Nations Unies S/PRST/2019/13

Conseil de sécurité

Distr. générale
4 novembre 2019
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8656e séance, le 4 novembre 2019, la question intitulée « La situation en Guinée-Bissau », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées le 31 octobre 2019 sur les faits politiques intervenus récemment en Guinée-Bissau.

Appuyant sans réserve les communiqués de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine sur ces faits récents, publiés respectivement les 29 et 30 octobre 2019, le Conseil se déclare profondément préoccupé par la situation sociale et politique et engage le Président, José Mário Vaz, et le gouvernement dirigé par le Premier Ministre, Aristides Gomes, chargé de la conduite du processus électoral, à régler leurs différends dans un esprit de respect et de coopération.

Le Conseil demande à tous les acteurs de la Guinée-Bissau de respecter intégralement la décision prise par les chefs d'État de la CEDEAO le 29 juin 2019.

Le Conseil condamne les violences récentes qui ont fait un mort et plusieurs blessés parmi la population civile. Il se félicite de la décision du Gouvernement d'ouvrir une enquête indépendante à ce sujet et attend avec intérêt ses résultats.

Le Conseil engage vivement les acteurs politiques de la Guinée-Bissau à faire preuve de la plus grande retenue, à s'abstenir de toute forme de violence ou d'incitation à la haine et à recourir au dialogue comme seul moyen de régler leurs différends et de préserver la paix et la stabilité dans le pays.

Le Conseil encourage les acteurs politiques du pays à prendre toutes les mesures voulues pour assurer le bon fonctionnement et la stabilité des institutions de l'État conformément à la Constitution et aux principes de bonne gouvernance, et à s'abstenir de tout acte qui pourrait faire basculer le pays dans une nouvelle crise politique et institutionnelle.

Le Conseil saisit cette occasion pour appeler l'attention des acteurs politiques du pays sur la nécessité de tenir l'élection présidentielle le 24 novembre 2019 comme convenu, afin de conclure le cycle électoral et ainsi permettre une passation pacifique du pouvoir à un président élu.

Tout en saluant les efforts déployés jusqu'à présent par toutes les parties prenantes en vue du déroulement pacifique de l'élection présidentielle, le Conseil encourage les acteurs politiques du pays à œuvrer ensemble pour préserver les acquis du processus politique et électoral, afin de renforcer la paix et la stabilité.

Le Conseil se félicite que les forces de défense et de sécurité de la Guinée-Bissau maintiennent une stricte neutralité et évitent toute ingérence dans les affaires politiques, et les engage vivement à continuer de faire de même pendant le processus électoral et politique et au-delà.

Le Conseil rappelle à tous les acteurs que son éventuel réexamen du régime de sanctions en vigueur dépendra de leur bonne conduite ainsi que de celle d'autres acteurs politiques. Il rappelle également à toutes les parties prenantes qu'il envisagera de prendre les mesures adéquates contre ceux qui compromettent la stabilité de la Guinée-Bissau, conformément à ses résolutions sur le pays.

Le Conseil redit son appui énergique et son attachement à la consolidation de la paix et de la stabilité, ainsi qu'au développement de la Guinée-Bissau, auxquels il collabore avec les acteurs régionaux et les partenaires internationaux, notamment le Groupe des cinq pour la Guinée-Bissau (Union africaine, CEDEAO, Communauté des pays de langue portugaise, Union européenne, ONU). »